

# ELEVAGE



## TRAVAILLER DANS UN BATIMENT AMIANTE EN SECURITE

FORMATION QUALIFIANTE



Je connais les bons gestes pour intervenir sur des matériaux amiantés en protégeant ma santé et l'environnement



### Objectifs

- Être capable d'intervenir en sécurité sur des matériaux amiantés
- Développer ses compétences en matière de prévention afin de préserver sa santé et celle des autres opérateurs



### Contenu

### Méthodes pédagogiques

Caractéristiques et propriétés de l'amiante, ses effets sur la santé

Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et procédures de contrôle

Procédure de décontamination des personnes et des équipements

Equipements de protection collective et individuelle

Gestion des déchets amiantés

Conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou anormales

*Apports, exercices d'application sur plateforme pédagogique, quizz*



### Intervenant(e) (s)

Organisme de formation certifié INRS  
OPPBTP Sous-section 4

### Informations pratiques

Durée : 2 jours

Dates : - Angers : 5 et 6 Février 2024

- Nantes : 28 et 29 mars 2024

### Responsables de stage :

Alexandra SIGUST - 07 62 31 79 55

alexandra.sigust@pl.chambagri.fr

Solenn FASSION - 06 26 64 30 74

solenn.fassion@pl.chambagri.fr



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
PAYS DE LA LOIRE



# BULLETIN D'INSCRIPTION

## Je m'inscris

Date et lieu :

### à la formation :

Nom, Prénom : ..... Email : .....

Date de naissance : ..... Nom de la société : .....

Lieu de naissance : ..... Téléphone : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

## Votre statut professionnel

(il détermine le tarif de la formation), vous êtes :

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Chef d'exploitation    | <input type="checkbox"/> Salarié agricole | <input type="checkbox"/> Candidat à l'installation<br>(si prévue dans le<br>CEPPP) |
| <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur | <input type="checkbox"/> Autre : .....    |  |
| <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire     | .....                                     |  |

Tarif : 0 € / jour

Tarif : 220 € / jour

Tarif : nous contacter

Bulletin à retourner avec le règlement par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable Chambre d'agriculture régionale des Pays de Loire à : .....

Tél. : Mail : .....

## Vos attentes : Merci de bien vouloir répondre à ces quelques questions afin de permettre au formateur d'adapter la formation au plus près de vos besoins

### Quelles sont vos attentes en participant à cette formation ?

.....  
.....

### Avez-vous déjà suivi des formations sur un sujet similaire ? Oui Non

Si oui, laquelle et quand : .....

A la fin de la formation vous serez satisfait(e) si .....

## Informations pratiques

**Crédit d'impôt :** si vous participez à une formation en tant que chef d'entreprise et relevez du régime réel d'imposition sur les bénéficiaires ou de l'impôt sur les sociétés, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt d'environ 71 €/jour.

**Aide au remplacement :** vous pouvez bénéficier d'une aide au remplacement à condition d'avoir recours à une association de remplacement dans les 90 jours après la date de votre participation à chaque journée de formation. Renseignement auprès du SERVICE DE REMPLACEMENT de votre département.

SR 44 : 02.53.46.60.51 - SR 49 : 02.41.96.76.90 - SR 72 : 02.43.43.68.87 - SR 85 : 02.51.36.82.10

**Conditions générales :** l'inscription déclenchera l'envoi d'un contrat de formation ; elle sera définitive à la réception du règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre régionale d'agriculture des Pays de Loire (les modalités financières seront précisées dans le contrat de formation). Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

**Annulation :** notre organisme se réserve la possibilité d'annuler la formation si les effectifs sont insuffisants et en cas de force majeure. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais et les frais d'inscriptions retournés. Les absences du stagiaire ne donnent pas lieu au remboursement des frais de formation sauf cas de force majeure.